

*Réponse Monsieur P. Freson, échevin, donne lecture de la réponse suivante :*

Merci Madame la Conseillère pour votre interpellation et vos questions. Je pense que ce n'est un secret pour personne de vous rappeler que la politique de la personne handicapée est une priorité de cette majorité. Je suis le premier à regretter que les circonstances ne nous ont pas permis de travailler plus rapidement sur cette problématique. Ces circonstances, externes, liées à la situation financière de la commune et à la crise sanitaire vous sont évidemment bien connues. Ce que vous ignorez probablement est que le service de l'action sociale ne compte plus aujourd'hui, et temporairement bien entendu, qu'un seul agent alors qu'il comptait trois ETP en début de législature.

Au-delà de la seule et unique problématique de la situation du service, la question que vous posez est évidemment large, et la politique de la personne handicapée est une matière éminemment transversale. Il ne vous aura pas échappé que le Collège et moi-même, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un grand plan de diversité, au sein duquel une politique volontariste en faveur des personnes touchées par un handicap trouvera une large place. Qu'il s'agisse d'emploi, pas seulement dans l'administration mais également au sein du tissu entrepreneurial de la commune, de politique sociale, d'insertion, de mobilité, d'urbanisme ou encore de travaux publics.

**Quelle est la place des personnes en situation d'handicap dans les différents services de la commune (urbanisme, voirie) ?**

Si votre question porte sur le nombre de personnes en situation de handicap aujourd'hui employée au sein de la commune d'Evere, je vous renvoie vers la réponse qui a été apportée lors d'un précédent conseil, à votre collègue, Monsieur Tahli. Si les éléments de réponse ne vous ont pas été envoyés, ou si les clarifications demandées ne sont pas assez précises je propose que le Secrétariat communal se charge de vous transmettre un tableau actualisé du nombre de personnes concernées, par service.

**Comment expliquez-vous après plus d'un an d'interpellation qu'aucune suite concrète n'ait été donnée à notre connaissance aux nombreux emails envoyés au service urbanisme ?**

Lorsque vous faites référence au travail fourni par l'asbl AMT Concept, il faut préciser qu'il s'agit d'un lobbying essentiel qui vise à sensibiliser l'adaptation de l'espace public afin de le rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite, qui doivent faire face à un espace urbain parfois vétuste et complètement inadapté.

Je rappelle qu'AMT Concept est un partenaire régulier de l'administration et des acteurs politiques de cette majorité. L'asbl est membre du Conseil consultatif de la personne handicapée et du Conseil consultatif de la Mobilité et perçoit par ailleurs un subside régulier qui lui est octroyé par le Collège et par ce Conseil. C'est donc un interlocuteur respecté et écouté, je ne veux pas laisser croire à un seul instant qu'il en serait autrement.

Comme tout lobbyiste, et je ne soulignerai jamais assez le travail essentiel que cette asbl fournit, nous recevons régulièrement des cahiers de revendications, des études et des appels à la sensibilisation des difficultés qui sont rencontrées par les personnes porteuses de handicap.

Evidemment, l'administration ne peut, à chaque fois qu'elle reçoit ce type d'envoi, consacrer du temps à réanalyser des situations que nous connaissons tous bien.

Soyons clair, le seul frein actuel est financier. Doublement, puisque nous ne disposons pas aujourd'hui des réserves financières pour réaliser de grands travaux qui ne seraient peu ou pas subsidiés et nous ne disposons pas, non plus, des moyens humains pour mettre un certain nombre de mesures en œuvre.

Concernant les demandes plus ponctuelles qui sont transmises par l'asbl, notamment au service urbanisme, celui-ci me précise qu'il assure un suivi particulier pour chacune d'entre elles et évoque notamment, dans un passé récent, la pharmacie Conscience et le nouvel immeuble qui se trouve à l'angle de l'avenue Franz Guillaume et de la rue des Deux Maisons.

**Qu'avez-vous entrepris depuis notre dernière interpellation comme démarche auprès des différents maîtres d'ouvrage pour faire respecter le RRU ?**

Suite aux plaintes introduites, le service urbanisme a fait un constat sur place et a adressé une mise en demeure au maître d'ouvrage/propriétaire.

**Quelles solutions concrètes comptez-vous apporter à l'accessibilité par les PMR dans l'immédiat ? Nous voulons des réponses concrètes**

Faire un constat, contacter le maître d'ouvrage et adresser une mise en demeure me semblent des actes concrets. De même, lors de l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme, le service veille à ce que le titre 4 du RRU, relatif à l'accessibilité des PMR, soit respecté.

On peut bien entendu regretter que le service ne soit pas mieux équipé pour faire un suivi de chantier et de contrôler le respect des plans approuvés.

**Concernant le personnel, le service urbanisme est-il en sous-effectif ? Si oui, que faites-vous pour y remédier ? Si non, comptez-vous revoir vos procédures pour traiter les demandes des citoyens everois dans des délais raisonnables ?**

Comme tous les services qui ont fait d'énormes efforts pour tendre vers l'équilibre budgétaire, le service urbanisme me confirme qu'il est bien en sous-effectif. Les engagements éventuels dépendront de l'évolution de la situation budgétaire et des choix qui seront posés pour l'établissement du plan triennal.

**Pour les bâtiments anciens, il existe des solutions pour corriger l'accessibilité par les PMR. Enormément de commerces notamment au cimetière d'Evere ne sont pas accessibles. Comptez-vous intervenir ?**

Quant aux commerces existants, le service m'informe qu'il n'y a pas d'obligation légale pour rendre leur établissement accessible aux PMR.

Par contre, je tiens à souligner l'investissement du service de la Promotion économique et de son échevine pour promouvoir l'accueil des personnes porteuses d'un handicap dans les commerces.

Partout des initiatives ont pu être prises, cela a été le cas, notamment avec la sensibilisation de l'accès aux chiens d'assistance et la conformité des terrasses provisoires qui ont fleuri un peu partout sur le territoire de la commune.

**Aussi pourquoi avoir supprimé les WC accessibles aux PMR à la place Kurth ? Pourquoi laisser des WC accessibles au PMR non fonctionnel devant l'espace Toots ?**

Les deux dispositifs que vous évoquez ne fonctionnaient plus et étaient irréparables. Celui de la rue Kurth a déjà été enlevé et ce sera également le cas de celui à proximité du Toots. Leur remplacement n'ayant pas été prévu, nous pourrions envisager ceci à l'avenir, sachant notamment que c'est une demande qui est soutenue par la commune auprès de Bruxelles Environnement dans le cadre du réaménagement des infrastructures du parc Saint-Vincent.

Voici donc quelques éléments de réponses à vos questions, je propose de vous tenir spécialement au courant de la mise en œuvre du plan de diversité et notamment des volets qui seront consacrés à l'inclusion de la personne handicapée, sachant que cette problématique qui vous tient à cœur, tout comme aux membres de ce Collège au nom duquel j'ai eu le plaisir de vous répondre aujourd'hui. Merci à vous.